

# DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

Formulaire pour extérieurs à Compiègne

Année scolaire 2021 / 2022

**À déposer en Mairie avant le 30 avril 2021**

## PRÉAMBULE

La dérogation est exceptionnelle. Elle sera étudiée à l'issue des inscriptions des enfants du secteur, **au mois de mai** et sera accordée sur avis du Maire de votre commune de résidence et d'une commission Mairie de Compiègne/Éducation Nationale.

Elle est valable pour toute la scolarité de l'enfant dans l'école. En cas de changement de cycle (maternelle, élémentaire ou collège), une nouvelle demande devra être formulée. Les demandes de dérogations pour le collège sont à adresser à l'Éducation Nationale, à Beauvais.

**Attention :** en cas de refus, l'enfant pourra être scolarisé sur sa commune de résidence. En cas d'accord, l'attribution de l'école est déterminée par la commission, au vu des effectifs. Tout refus de scolarisation dans l'école proposée amènera à une annulation de la demande de dérogation et une clôture du dossier.

Les tarifs de cantine et de garderie périscolaire sont ceux réservés aux personnes extérieures (**majoration**).

En cas de demande pour plusieurs enfants, merci de compléter un formulaire par enfant.

J'ai pris connaissance de ces informations et je souhaite poursuivre ma demande.

**À remplir en MAJUSCULES**

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom :  Date et lieu de naissance :   
 Prénoms :  Niveau scolaire actuel :   
 Sexe :  F  M Niveau scolaire demandé :

## RESPONSABLE 1

## RESPONSABLE 2

Nom :  Prénom :  Nom :  Prénom :   
 Adresse :  Adresse :   
 Code Postal/Ville :  Code Postal/Ville :   
 Téléphone portable :  Téléphone portable :   
 Adresse mail :  Adresse mail :

## FRÈRES ET SŒURS SCOLARISÉS

NOM	Prénoms	Date de naissance	École fréquentée (Commune)	Classe
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## MOTIF DE VOTRE DEMANDE ET JUSTIFICATIFS

- Cas dérogatoires obligatoires  
article L. 212-8  
du Code de l'Éducation
- Rapprochement de fratrie : un des enfants de la famille est déjà scolarisé à Compiègne  
 → Fournir le(s) certificat(s) de scolarité du(des) enfant(s)
- Raisons médicales nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés dans un établissement de Compiègne ou attribution par la MDPH  
 → Fournir l'attestation du médecin ou la notification MDPH
- Absence d'école publique, d'accueil périscolaire ou de cantine dans la commune de résidence

Cas dérogatoires optionnels (facultatifs)	<input type="checkbox"/> Contraintes professionnelles des parents → Fournir une attestation de l'employeur  <input type="checkbox"/> Habitation principale en cours de construction sur Compiègne → Fournir l'acte d'achat du bien, indiquant l'adresse de celui-ci et la date d'acquisition/de livraison  <input type="checkbox"/> Autre motif : à exposer sur papier libre → Joindre tout document que vous jugerez utile, pouvant justifier votre demande
--	---

**DANS TOUS LES CAS :**

- Fournir un acte de naissance ou une copie du livret de famille (page de l'enfant concerné ET des parents)
- Fournir un justificatif de domicile récent (facture de moins de 6 mois ou avis d'imposition de moins de 1 an)

Je certifie que les renseignements indiqués ci-dessus sont exacts et que, en vertu de l'article 372-2 du code Civil « À l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », la demande de dérogation est effectuée conjointement.

Fait à [ ] le [ ]

Signature des responsables légaux :

**Réservé à l'administration**

*Merci de ne rien écrire au delà de ce cadre*

**AVIS DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE**

Je, soussigné(e) : [ ], Maire de la Commune : [ ]

déclare avoir pris connaissance de la présente demande, en vertu de l'article L.212-8 du Code de l'Éducation, et émet un avis :

Favorable (**engage le versement annuel des frais de scolarité, et ce pour toute la durée du cycle demandé\***)      Signature et cachet :

Défavorable

Fait à [ ] le [ ]

\*sauf si la commune appartient à l'ARC ou si un accord de réciprocité est en cours de validité – Aucune dérogation ne sera acceptée sans prise en charge des frais de scolarité de l'enfant par la commune de résidence (dans ce cas, merci de cocher la case « défavorable »).

**AVIS DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

NOM, Prénom : [ ]

Favorable       Défavorable

Motifs : [ ]

Signature :

Fait à Compiègne, le [ ]

**DÉCISION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL (COMPIÈGNE)**

NOM, Prénom : [ ]

Accord       Refus

Motif : [ ]

Signature et cachet :

Fait à Compiègne, le [ ]